

PLRLes Libéraux-Radicaux

Conseil de Ville de Delémont

Motion

Dépôt sauvage de déchets : il est temps de sévir !

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers Collègues,

La présente motion fait suite à la question orale posée par le soussigné lors de la séance du Conseil de Ville du 25 mai 2020, relative au problème du dépôt sauvage de déchets en ville de Delémont.

Abandonner ses déchets dans la rue, dans les parcs publics, au bord des cours d'eau et des chemins ruraux, dans les espaces verts et les forêts, ou en zone agricole constitue un délit qui doit être poursuivi pénalement. Il n'est plus acceptable de voir notre cadre de vie souillé de manière récurrente par des mégots de cigarettes, des déjections canines, des canettes vides, des papiers et plastiques de toutes sortes, voire parfois même par des sacs remplis à ras bord d'ordures ménagères.

L'heure n'est plus à la sensibilisation. Il faut agir. Et fermement. D'abord par respect pour la grande majorité de nos concitoyens qui se comportent correctement, et ensuite surtout par respect pour le personnel communal de la voirie qui ressent le dépôt sauvage d'ordures comme une insulte à son travail quotidien, pas toujours gratifiant par ailleurs.

La salubrité publique n'est ni de gauche, ni de droite. Elle est l'affaire de tous les citoyens responsables et respectueux de leur environnement.

Le groupe PLR, soutenu dans sa démarche par un très grand nombre de Delémontaines et de Delémontains, demande instamment au Conseil communal

de prendre toutes les dispositions nécessaires, juridiques notamment, pour permettre aux représentants de l'autorité communale - la police locale et les employés de la voirie en particulier -, de dénoncer les contrevenants en vue de les sanctionner pénalement.

Nous remercions le Conseil communal pour sa bienveillance et invitons le Conseil de Ville à accepter la présente motion.

Au nom du Groupe PLR


Michel Friche

Delémont, le 29 juin 2020

 